

Décision

Générale

colonial

Décision n° 356 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 356

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés à effectuer des heures supplémentaires rémunurées par des indemnités horaires les chauffeurs du service des Travaux Publics, dont les noms suivent : Direction et subdivision administrative : Houssein Douale, chauffeur auxiliair; Abdallah Saleh Nacer, chauffeur auxiliaire. Subdivision «Routes et bâtiments » Idriss Mohamed, chauffeur cadre local : Omar Bareh Guedid, chauffeur cadre local ; Ahmed Ali chauffeur auxiliaire ; Haïtan Saleh, chauffeur auxiliaire: . Maouliä Daoud, chauffeur auxiliaire; Issa Mègag Egal, chauffeur auxiliaire. La durée des heures supplémentaires qui peuvent être effectuées'est limitée à 20 heures par semaine. Ces dispositions sont valables pour le premier trimestre de l'année 1961.